

Service clientèle +41 58 285 85 85

sc_ade@baloise.ch

jmgc Sàrl
route du Simplon 103
3960 Sierre

12 février 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons la couverture d'assurance existante.

Confirmation d'assurance pour	Assurance responsabilité civile et du fait des produits
Contrat d'assurance	30/5.014.559-2
Période d'assurance	01.01.2024 - 31.12.2025
Activité assurée	Organisation et exécution des activités de rafting, canyoning, kayak, escalade, raquette, VTT, guide de montagne, école de ski, descente en eau vive
Somme d'assurance	CHF 5'000'000 par événement et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages et frais (y compris les dommages corporels et matériels)
Validité territoriale	Monde entier sans USA/Canada

L'étendue de la couverture se fonde sur le contrat d'assurance et les conditions contractuelles.

Cette confirmation est établie uniquement à titre d'information et n'octroie aucun droit lié au présent contrat d'assurance au titulaire de cette confirmation. Les conditions contractuelles sont décisives en cas de sinistre.

Avez-vous des questions? N'hésitez pas à nous appeler. Nous vous aiderons volontiers.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Baloise Assurance SA



Pierre Mitschi



Verena Beeck



394453250014